

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 70 (2008)
Heft: 8

Rubrik: ASETA

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Convocation

à la 83^e Assemblée des délégués

samedi, 13 septembre 2008, à 9.00 h
Parktheater, Grenchen SO

Ordre du jour

1. Introduction et élection des scrutateurs
2. Communications
3. Procès-verbal de la 82^e AD du 15.09.2007
4. Rapport annuel 2007
5. Clôture de l'exercice comptable 2007
6. Programme d'activités
7. Budget et cotisation 2009
8. Elections
9. Hommages
10. Propositions *
11. Divers

* Selon l'article 17/10 des statuts, les propositions des sections ou des membres doivent être remises par écrit au président central ou au directeur, au plus tard une semaine avant la séance, soit le 5.9.2008

En vertu de l'article 5.1 des statuts, tout membre peut assister à l'Assemblée des délégués. Cependant, seuls les délégués désignés par les sections et les membres du Comité central et de la Commission financière ont le droit de vote.

Avec nos salutations les meilleures
ASSOCIATION SUISSE POUR L'EQUIPEMENT
TECHNIQUE DE L'AGRICULTURE – ASETA
Le président central: Max Binder
Le directeur: Willi von Atzigen

Le cours de conduite G40 est agréé par l'Office fédéral des routes (OFRU) et figure ensuite dans le permis de conduire. Il coûte CHF 540.–, moins une réduction de CHF 100.– accordée par le Fonds de sécurité routière (FSR).

Conçu par des professionnels, le G40 comprend 20 leçons; il est limité à cinq participants. Les instructeurs sont tout spécialement formés pour dispenser un enseignement intensif et diversifié avec des buts clairement définis.

Il est conseillé de s'inscrire assez tôt afin de choisir le cours au bon endroit et à la date qui conviendra le mieux.



La Vaudoise Assurances versera un montant de CHF 100.– à la conclusion d'un nouveau contrat d'assurance véhicule à moteur à toute personne qui a suivi le cours G40 (ou à un membre de sa famille habitant à la même adresse). Ce bon est valable deux ans à compter de la fin du cours G40.

Cours G40

Lieux et dates 2008

Aarberg BE	28.08+02.09	Lindau ZH	05.11+10.11
Bazenheid SG	13.11+18.11	Lyss BE	11.09+10.06 09.10+14.10 06.11+11.11
Biberbrugg SZ	sur demande	Lyssach BE	04.09+09.09 23.10+28.10 06.11+11.11
Brunegg AG	30.10+04.11	Marthalen ZH	11.08+19.08
Bülach ZH	23.10+28.10	Mettmenstetten ZH	12.08+26.08
Bulle FR	14.08+19.08 02.10+07.10	Moudon VD	01.10+07.10
Claro TI	sur demande	Niederurnen GL	30.10+04.11
Corcelles-près-Payerne VD	04.09+09.09 18.09+23.09	Nyon VD	09.10+14.10
Courtételle JU	20.08+26.08	Oensingen	21.08+26.08 16.10+21.10
Düdingen FR	03.09+09.09 15.10+21.10	Pfäffikon SZ	28.08+02.09 16.10+21.10
Erstfeld UR	06.11+11.11	Salez SG	04.09+09.09 02.10+07.10
Frauenfeld TG	21.08+26.08 11.09+16.09 23.10+28.10	S-Chanf GR	sur demande
Gossau ZH	16.10+21.10	Schöftland AG	13.11+18.11
Hohenrain LU	28.08+02.09 13.11+18.11	Schwarzenburg BE	22.10+28.10
Ilanz GR	sur demande	Schwyz	06.11+11.11
Interlaken BE	04.09+08.09	Sion VS	13.08+19.08
Kägiswil OW	05.09+09.09	Sissach BL	21.08+26.08 16.10+21.10
La Sarraz VD	14.08+19.08 28.08+02.09 05.09+11.09 30.10+04.11	Sitterdorf TG	28.08+02.09 25.09+30.09 06.11+11.11
Landquart GR	25.09+30.09	Tramelan JU	10.09+16.09
Langnau i.E. BE	14.08+19.08 18.09+23.09 09.10+14.10	Visp VS	sur demande
Les Hauts-Geneveys NE	17.09+23.09	Willisau LU	18.09+23.09 06.11+11.11
		Zweisimmen / Saanen BE	27.08+02.09 24.09+30.09
		Zwingen BL	11.09+16.09 23.10+28.10

Conditions:

- Permis de catégorie G
- Tracteur immatriculé (30 ou 40 km/h) avec protection du conducteur pour la première journée
- Tracteur et remorque agricole pour la seconde journée

Participation: Les participants reçoivent la confirmation et la facture deux seaouînes avant le premier jour de cours. Pour une annulation intervenant après ces deux semaines, un montant de CHF 60.– sera perçu pour les frais administratifs. En cas d'absence injustifiée, l'ASETA se réserve le droit d'encaisser l'intégralité du montant de la facture.

Inscription au cours G40

Lieu du cours Date du cours

Nom, prénom

Date de naissance

Adresse

NPA, lieu

Numéro de téléphone

J'ai pris connaissance des conditions de ce cours

Date et signature

Signature du représentant légal
ou du maître d'apprentissage

Envoyer à: SVLT, case postale, 5223 Riniken,
tél. 056 441 20 22, fax 056 441 67 31, courriel: info@agrartechnik.ch